



RÉPUBLIQUE DU CONGO



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DU BASSIN DU CONGO

PROJET DE CONSERVATION COMMUNAUTAIRE INTÉGRÉE DES ÉCOSYSTÈMES DE  
TOURBIÈRES ET PROMOTION DE L'ÉCOTOURISME DANS LE PAYSAGE DU LAC  
TÉLÉ EN RÉPUBLIQUE DU CONGO – ICOBACPE /PELATEL

GEF PROJECT ID : 10298

**TERMES DE RÉFÉRENCE  
POUR LA REALISATION DE L'AUDIT FINANCIER DU  
PROJET EXERCICES COMPTABLES 2023 ET 2024**

Ligne budgétaire : 5503

Mai 2025

## TABLE DES MATIERES

<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>2</b>
1.1. Brève présentation de l'Agence d'Exécution .....	2
1.2. Brève présentation du Projet .....	2
1.3. Qualifications de l'auditeur .....	3
<b>2. OBJECTIF</b> .....	<b>4</b>
<b>3. RESPONSABILITE DE LA GESTION</b> .....	<b>4</b>
<b>4. RESUME DE LA CONSULTATION</b> .....	<b>4</b>
<b>5. PORTEE DE L'AUDIT</b> .....	<b>5</b>
Règles relatives aux indemnités du personnel .....	6
Règles relatives aux coûts partagés .....	7
Contrats de personnel et conformité aux réglementations nationales .....	7
<b>6. LE RAPPORT</b> .....	<b>7</b>
<b>7. LE RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b> .....	<b>7</b>
<b>8. LETTRE DE GESTION</b> .....	<b>8</b>
<b>9. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b> .....	<b>8</b>
<b>10. PRESENTATION DES OFFRES</b> .....	<b>8</b>
<b>11. DEPOT DES OFFRES</b> .....	<b>9</b>

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. Brève présentation de l'Agence d'Exécution

Le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo (MEDDBC) souhaite engager les services d'un cabinet d'audit afin de réaliser l'audit du projet FEM #ID 10298, intitulé : " **Conservation communautaire intégrée des écosystèmes de tourbières et promotion de l'écotourisme dans le paysage du Lac Télé en République du Congo – ICOBACPE/PELATEL**", conformément à l'accord signé entre le MEDDBC et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) le 1er décembre 2022.

### 1.2. Brève présentation du Projet

Le paysage du lac Télé et ses environs sont au cœur des tourbières tropicales de la République du Congo et constituent une région importante associée à des défis de conservation et de protection de la diversité biologique riche et endémique et des services écosystémiques, ainsi que des tourbières fragiles. En réponse aux défis environnementaux dans cette région, le gouvernement de la République du Congo et d'autres parties prenantes entreprennent des actions pour assurer la protection de la diversité biologique, des tourbières et des aires protégées.

Malgré ces mesures et l'importance mondiale de la région, il existe un certain nombre de menaces majeures pour la biodiversité, les tourbières et les aires protégées du paysage autour du Lac Télé. Il s'agit, notamment, de la conversion des forêts en terres agricoles, du braconnage, de la collecte non durable de produits forestiers non ligneux et, plus récemment, du développement du tourisme, des routes, des mines et d'autres efforts visant à développer et à diversifier l'économie locale qui, en l'absence de garanties adéquates, contribuent à des pressions supplémentaires sur l'écosystème. On s'inquiète également de la menace que représentent les espèces exotiques envahissantes associées à des pratiques d'utilisation non contrôlée des terres, combinée à la vulnérabilité croissante potentielle des forêts, des aires protégées et des tourbières du lac Télé aux effets des changements climatiques.

C'est pour faire face à ces menaces que le présent projet a vu le jour. Le projet Lac Télé, lancé officiellement le 5 juillet 2023, vise à promouvoir la gestion durable des tourbières ; à sécuriser les stocks de carbone ; et conserver la biodiversité tout en améliorant le niveau de vie des communautés locales.

Les composantes du projet sont :

- *Composante 1* : Soutenir le développement et la mise en œuvre de plans d'aménagement pour les zones protégées du paysage du Lac Télé et les paysages environnants en mettant l'accent sur la garantie et la formulation de l'implication des communautés.
- *Composante 2* : Gestion communautaire des ressources naturelles.
- *Composante 3* : Diversification des sources de revenus des communautés par exemple par la promotion de l'écotourisme.
- *Composante 4* : Engager le secteur privé (compagnie forestières, minières, etc.) dans la conservation.
- *Composante 5* : Communication, gestion des connaissances, suivi-évaluation du projet.

### **1.3. Qualifications de l'auditeur**

L'auditeur doit satisfaire aux exigences minimales suivantes :

- Être une entité légale en République du Congo, ou tout autre pays en Afrique Centrale avec une licence commerciale délivrée par l'autorité compétente ;
- Être membre d'un organisme professionnel affilié à la Fédération internationale des comptables (IFAC) ou à l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) ;
- Disposer des qualifications professionnelles et éducatives pertinentes, ou être en mesure de fournir du personnel d'audit ayant les qualifications, l'expérience et les compétences nécessaires ;
- Être techniquement compétent et capable de mener l'audit conformément aux normes d'audit ;
- Être objectif et indépendant du projet, de son personnel, de ses activités, et de tous les aspects de gestion ou d'intérêts financiers du MEDDBC ;
- Avoir une expérience avérée en matière d'audit financier de projets du secteur public, ou d'audits de nature, type et complexité similaires, ou de projets financés par des donateurs ;
- Le chef de mission doit avoir au moins un diplôme de niveau BAC+5 en audit et comptabilité ou équivalent, justifier d'une expérience d'au moins 5 en audit financier et avoir une expérience confirmée en audit financier des projets de développement financés par des bailleurs de fonds internationaux. Une expérience des audits des projets financés par le Fond pour l'Environnemental Mondial (FEM) serait un atout majeur.

## 2. OBJECTIF

L'objectif est de mener un audit financier pour les périodes 2023 à 2024 et d'exprimer une opinion d'audit conformément aux normes internationales d'audit sur la conformité des rapports financiers du projet de conservation communautaire intégrée des écosystèmes de tourbières et promotion de l'écotourisme dans le paysage du lac télé en république du Congo avec les dispositions en vigueur et les directives du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo (MEDDBC) en matière de reporting financier telles que stipulées dans l'accord, y compris ses annexes, conclu entre le MEDDBC et le PNUE.

Le MEDDBC souhaite souligner l'importance pour l'auditeur, dans le cadre de sa mission, d'examiner si les états financiers ont été produits conformément aux termes stipulés dans l'accord de coopération entre le MEDDBC et le PNUE.

## 3. RESPONSABILITE DE LA GESTION

Le MEDDBC qui a mis en place au sein de son institution, **une Unite de Gestion du projet**, a la responsabilité finale de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers du projet, y compris de la pertinence des informations divulguées, ainsi que de la mise en place de contrôles internes suffisants pour garantir que les états financiers sont exempts d'inexactitudes matérielles, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur. Le MEDDBC est également responsable de veiller à ce que les fonds soient utilisés uniquement aux fins du projet, de respecter les engagements financiers, et de maintenir des contrôles internes efficaces, y compris sur le processus de passation des marchés.

Les livres de comptes du projet constituent la base de préparation des états financiers et sont établis pour refléter les transactions financières relatives aux activités. Cela inclut la tenue de registres comptables adéquats et de documents justificatifs pour les transactions, la sélection et l'application des politiques comptables, ainsi que la sauvegarde des actifs du projet.

## 4. RESUME DE LA CONSULTATION

Référence	Consultation ouverte
Objet	Réalisation d'un audit financier du projet
Projet	Projet de Conservation Intégrée à Base Communautaire des Écosystèmes de Tourbières et de Promotion de l'Écotourisme dans le Paysage du Lac Télé en République du Congo.

Adresse : Immeuble Man'Grite, 4<sup>ème</sup> étage, Plateau-ville-Brazzaville, République du Congo

Site du Ministère : [www.developpement-durable.gouv.cg](http://www.developpement-durable.gouv.cg)

Email : [secretariatministre@developpement-durable.cg](mailto:secretariatministre@developpement-durable.cg)

<b>Périodes à auditer</b>	2023 et 2024
<b>Montant à auditer</b>	400 000 USD
<b>Source des fonds</b>	Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>Durée estimée</b>	10 jours
<b>Début des travaux estime</b>	1er mai 2025
<b>Lieu</b>	Siege du Projet (Brazzaville)
<b>Personnes de contact</b>	Conseiller Technique Principal, Expert en Suivi-Évaluation et Attaché financier du MEDDBC

## 5. PORTEE DE L'AUDIT

L'audit sera réalisé conformément aux Normes internationales d'audit et comprendra des tests et des procédures de vérification que l'auditeur jugera nécessaires :

- Vérifier que tous les fonds ont été utilisés conformément aux règles et réglementations établies par le MEDDBC et uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été accordés ;
- Vérifier que les biens, travaux et services financés ont été acquis conformément aux règles et procédures établies par le MEDDBC et en accord avec l'accord signé entre le MEDDBC et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) le 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;
- Vérifier que les documents justificatifs, registres et livres de comptes relatifs à toutes les activités ont été conservés et qu'il existe un lien clair entre les livres de comptes et les états financiers présentés au PNUE ;
- Vérifier que les états financiers ont été préparés par le MEDDBC conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet Lac Tele ainsi que de ses recettes et dépenses pour la période allant de janvier 2023 à Décembre 2024 ;
- Effectuer une vérification physique des actifs significatifs acquis et confirmer leur existence et leur utilisation aux fins du projet ;
- Évaluer l'adéquation et l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en place au sein de l'Unité de Gestion du projet pour assurer une gestion raisonnable des ressources ;
- Vérifier l'existence et l'exactitude des fonds de petite caisse, évaluer leur utilisation appropriée et déterminer si les procédures de contrôle interne sont adéquates et respectées ;
- Vérifier si les dépenses déclarées au PNUE sont correctement approuvées, classées et étayées par une documentation adéquate ;

---

Adresse : Immeuble Man'Grite, 4<sup>ème</sup> étage, Plateau-ville-Brazzaville, République du Congo

Site du Ministère : [www.developpement-durable.gouv.cg](http://www.developpement-durable.gouv.cg)

Email : [secretariatministre@developpement-durable.cg](mailto:secretariatministre@developpement-durable.cg)

- Effectuer une évaluation complète de l'adéquation et de l'efficacité du système comptable et de contrôle interne pour surveiller les dépenses et autres transactions financières ;
- Exprimer une opinion sur la raisonnable des états financiers à tous égards significatifs: ce qui signifie que l'auditeur est tenu d'évaluer et de fournir un jugement professionnel sur la question de savoir si les états financiers (i) donnent une image fidèle, c'est à dire que les états financiers reflètent avec exactitude la situation financière, la performance et les flux de trésorerie de l'organisation ou du projet, sans inexactitudes ni omissions significatives; (ii) sont exempts d'erreurs ou d'inexactitudes significatives; c'est à dire que l'auditeur vérifie si les états financiers sont exempts d'erreurs importantes, qu'elles soient dues à une fraude ou à des erreurs involontaires, qui pourraient influencer les décisions des utilisateurs se fiant à ces états; (iii) Respectent les normes comptables applicables : Les états financiers doivent être préparés conformément aux principes ou normes comptables reconnus (par exemple, les Normes internationales d'information financière - IFRS); (iv) Sont raisonnables à tous égards significatifs : c'est à dire que l'auditeur s'assure que les informations présentées sont raisonnables et fiables, en tenant compte de l'importance (matérialité) des montants et des informations divulguées.
- Inclure dans leurs rapports une opinion sur le respect des procédures conçues pour fournir une assurance raisonnable de la détection des anomalies significatives dans les états financiers résultant d'erreurs ou de fraudes.
- Tenir des réunions d'entrée et de sortie avec la direction senior du MEDDBC ainsi que de l'Unité de gestion du projet.

### **Règles relatives aux indemnités du personnel**

- Examiner si le MEDDBC dispose de règles et de montants fixés pour les indemnités du personnel (voyages, per diem ou équivalent) et si ces règles sont approuvées par l'autorité désignée compétente ;
- Si des règles existent, vérifier si elles sont appliquées et si les dépenses d'indemnités déclarées dans le projet respectent ces règles (si aucun coût de ce type n'est inclus dans le projet, cela doit être indiqué) ;
- Examiner si les indemnités fixées par le MEDDBC et celles incluses dans le projet sont conformes aux pratiques générales et aux niveaux de coûts dans le pays.

### Règles relatives aux coûts partagés

- Examiner si le MEDDBC dispose de règles et de méthodes pour répartir les coûts partagés liés à l'administration et aux salaires entre les projets/bailleurs de fonds (applicable aux coûts de personnel et autres coûts administratifs lorsque le personnel travaille sur plusieurs projets).
- Si des règles/méthodes existent, vérifier si les coûts partagés budgétisés et les dépenses déclarées dans le projet respectent ces règles/méthodes.

### Contrats de personnel et conformité aux réglementations nationales

- Vérifier si le personnel inclus dans le projet dispose de contrats de travail avec le MEDDBC ;
- Vérifier si les coûts des avantages et des taxes sur les salaires dans le projet sont conformes aux règles générales du MEDDBC ;
- Si le personnel du projet travaille également sur d'autres projets, vérifier si le total des heures ou le pourcentage de temps alloué à chaque membre du personnel est conforme à ses heures de travail disponibles.

## 6. LE RAPPORT

Le rapport doit être signé par l'auditeur responsable (et pas seulement par le cabinet d'audit) et inclure son titre.

## 7. LE RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Le rapport de l'auditeur doit inclure un rapport d'auditeur indépendant conforme au format des normes d'audit, et l'opinion de l'auditeur doit être clairement indiquée. **Ce rapport d'audit doit être présenté en deux versions: anglais avec comme monnaie Dollar USD et en français avec comme monnaie francs CFA.** Le rapport financier ayant fait l'objet de l'audit doit être joint au rapport de l'auditeur indépendant.

## 8. LETTRE DE GESTION

Le rapport de l'auditeur doit également inclure une lettre de gestion présentant les constatations et les faiblesses identifiées lors du processus d'audit. L'auditeur doit, indépendamment de la matérialité, quantifier le montant des coûts pour lesquels la documentation justificative est insuffisante. L'auditeur doit formuler des recommandations pour remédier aux faiblesses identifiées, et ces recommandations doivent être présentées par ordre de priorité. Si l'auditeur estime qu'aucune constatation ou faiblesse n'a été identifiée lors de l'audit justifiant une lettre de gestion, une explication de cette évaluation doit être incluse dans le rapport d'audit.

Les mesures prises par l'organisation pour remédier aux faiblesses identifiées lors des audits précédents doivent également être présentées dans la lettre de gestion. Cela inclut les faiblesses identifiées dans le projet précédent,.

Le MEDDBC est responsable de fournir une réponse de gestion aux recommandations de l'auditeur, incluant un plan d'action assorti d'un calendrier pour les recommandations que le MEDDBC prévoit de mettre en œuvre.

## 9. DOCUMENTS DE REFERENCE

- L'Accord de Coopération entre le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo ;
- Les rapports financiers périodiques des dépenses couvrant la période auditée ;
- Les rapports de dépenses du projet du 01/01/2023 au 31/12/2024 ;
- Le document de base du projet et ses annexes relatives à la gestion financière
- Le budget détaillé du projet ;
- Toutes pièces justificatives et documents nécessaires aux vérifications.
- 

## 10. PRESENTATION DES OFFRES

Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour la prestation (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.).

Le soumissionnaire présentera une offre technique et une offre financière adressées à Madame la Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo.

**L'offre technique devra indiquer :**

- Note explicative sur la compréhension de la mission au vu des termes de référence ;
- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit ;
- Le chronogramme d'exécution de la mission ;
- Le personnel-clé prévu avec CV signés ;
- Les documents pertinents attestant de l'éligibilité et la qualification du soumissionnaire à réaliser la mission.

**L'offre financière devra indiquer :**

- Les coûts totaux de l'audit en FCFA (hors taxe) et estimé en dollars US par rapport au taux du jour ;
- Les modalités de paiement (échancier)

## 11. DEPOT DES OFFRES

Les offres techniques et financières doivent être transmises par courrier électronique aux adresses suivantes : [secretariatministre@ministere-tourisme.gouv.cg](mailto:secretariatministre@ministere-tourisme.gouv.cg) et [omardaouda@gmail.com](mailto:omardaouda@gmail.com) au plus tard **le 31 juillet 2025**.